



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

Date de convocation et son affichage : 24 MARS 2010

Le CONSEIL MUNICIPAL de RESSONS-SUR-MATZ s'est réuni le trente mars deux mil dix à la MAIRIE de RESSONS-SUR-MATZ, en la salle ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire de ladite COMMUNE.

Etaient présents :

- Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire,**
- Monsieur Jean-Claude THIBAUT, Adjoint,**
- Monsieur Claude LEFEBVRE, Adjoint,**
- Monsieur Alain FRIZON, Adjoint,**
- Monsieur Jacques DEMONT, Adjoint,**
- Monsieur Daniel DELRANC, Conseiller,**
- Monsieur Christian HEDUY, Conseiller,**
- Monsieur Alain RUMEAU, Conseiller,**
- Madame Béatrice LECOMTE, Conseillère,**
- Mme Marianne BLANCHARD, Conseillère,**
- Madame Françoise LANCELEUR, Conseillère,**
- Monsieur Daniel WAWRZYNKOWSKI, Conseiller,**
- Monsieur Jean-Luc FOURET, Conseiller,**
- Monsieur Sébastien JULLIEN, Conseiller,**

Etaient absents :

- Monsieur Daniel WAWRZYNKOWSKI, Conseiller, procuration à Françoise LANCELEUR,**
- Monsieur Bernard GROSEIL, Conseiller.**

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude THIBAUT

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2010, adressé à chaque membre,
- 2) Comptes de gestion 2009 (eau – assainissement – commune),
- 3) Comptes administratifs 2009 (eau – assainissement – commune),
- 4) Affectation des résultats,
- 5) Budgets primitifs 2010 (eau – assainissement – commune),
- 6) Vote des quatre taxes,
- 7) Avenant n°2 du lot 1 « gros œuvre » de la construction de la cantine et de l'extension de l'école maternelle,
- 8) Nouveau programme de travaux du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Matz,
- 9) Questions diverses
 - a- Financement des centres de loisirs et camps organisés par le Centre Social,
 - b- Transfert de l'accueil périscolaire du 140 rue de Belloy à la rue des Ecoles,
 - c- Revalorisation du barème des prestations du SDIS pour l'année 2010,
 - d- Projet de réhabilitation de la cité des bateliers.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2010

Chaque membre reçoit en même temps que la convocation, le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, ce qui permet de passer immédiatement au vote.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2010 n'amène aucun commentaire particulier et est adopté à l'unanimité.

2) Comptes de gestions 2009 (eau, assainissement, commune)

3) Comptes administratifs 2009 (eau, assainissement, commune)

EAU :

Dépenses de fonctionnement	37 015,10
Recettes de fonctionnement	188 153,80
Résultat d'exploitation	151 138,70
Dépenses d'investissement	27 815,22
Recettes d'investissement	98 588,18
Résultat d'investissement	70 772,96
<u>RESULTAT GLOBAL 2009</u>	<u>221 911,66</u>

ASSAINISSEMENT :

Dépenses de fonctionnement	167 830,69
Recettes de fonctionnement	214 338,59
Résultat de d'exploitation	46 507,90
Dépenses d'investissement	133 173,49
Recettes d'investissement	834 357,36
Résultat d'investissement	701 183,87
<u>RESULTAT GLOBAL 2009</u>	<u>747 691,77</u>

COMMUNE :

Dépenses de fonctionnement	1 791 723,71
Recettes de fonctionnement	3 691 158,60
Résultat d'exploitation	1 899 434,89
Dépenses d'investissement	1 770 186,60
Recettes d'investissement	1 535 290,80
Résultat d'investissement	- 234 895,80
<u>RESULTAT GLOBAL 2009</u>	<u>1 664 539,09</u>

Le doyen d'âge de la séance, après avoir procédé à la lecture des comptes administratifs eau, assainissement et commune, demande en l'absence de Monsieur le Maire, d'approuver ces comptes. Ce qui est fait à l'unanimité.

4) Affectation des résultats

Après l'exposé des comptes administratifs de l'année 2009, le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats :

Résultat de fonctionnement 2009 :	1 899 434,89 €
Déficit d'investissement constaté :	- 234 895,80 €
Report en section de fonctionnement :	1 664 539,09 €
Part affectée à l'investissement :	+ 234 895,80 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5) **Budget primitifs 2010 (eau – assainissement – commune)**

EAU :

Dépenses de fonctionnement	201 723,00
Recettes de fonctionnement	201 723,00
Dépenses d'investissement	213 284,00
Recettes d'investissement	213 284,00

ASSAINISSEMENT :

Dépenses de fonctionnement	225 399,00
Recettes de fonctionnement	225 399,00
Dépenses d'investissement	846 173,00
Recettes d'investissement	846 173,00

COMMUNE :

Dépenses de fonctionnement	3 812 225,00
Recettes de fonctionnement	3 812 225,00
Dépenses d'investissement	3 702 864,00
Recettes d'investissement	3 702 864,00

Accord du Conseil Municipal sur les budgets primitifs.

SUBVENTIONS 2010

ASSOCIATIONS RESSONTOISES	CA 2009	BP 2010
AMICALE DES POMPIERS DE RESSONS	1 769,00 €	1 769,00 €
ANCIENS COMBATTANTS PRISON.GUERRE	606,00 €	706,00 €
ASSOCIATION A.M.T.T.	176,00 €	176,00 €
ASSOCIATION D'ICI ET D'AILLEURS	176,00 €	0,00 €
ASSOCIATION AUMONERIE RESSONS	337,00 €	337,00 €
ASSOCIATION AUX SOURCES DU TALENT	193,00 €	193,00 €
ASSOCIATION KENDO	156,00 €	156,00 €
ASSOCIATION CLUB DU 3 ^{EME} AGE	905,00 €	905,00 €
ASSOCIATION CLUB PETANQUE RESSON-TOIS	755,00 €	755,00 €
ASSOCIATION COMITE LOISIRS ET FETES	10 914,00 €	10 914,00 €
ASSOCIATION LES FLECHES DE RESSONS	163,00 €	163,00 €
ASSOCIATION LE CHŒUR DE SOURCES	161,00 €	161,00 €
ASSOCIATION JUDO CLUB RESSONTOIS	3 488,00 €	3 488,00 €
ASSOCIATION LES ARCHERS DU RESSON-TOIS	499,00 €	499,00 €
ASSOCIATION LES ENTRECHATS	756,00 €	756,00 €
ASSOCIATION PAYES TON SON	176,00 €	176,00 €
ASSOCIATION SABOUKINE	163,00 €	163,00 €
ASSOCIATION SOCIETE DE CHASSE	219,00 €	219,00 €
ASSOCIATION DU SOUVENIR FRANCAIS	193,00 €	0,00 €
ASSOCIATION STADE RESSONTOIS	7 140,00 €	7 140,00 €
ASSOCIATION TENNIS RESSONTOIS	423,00 €	423,00 €
ASSOCIATION CHANT DES SOURCES	189,00 €	189,00 €
ASSOCIATION LA RONDE DES CADRES	153,00 €	153,00 €
ASSOCIATION RE-AGIR	500,00 €	0,00 €
ASSO DES BEAUX	150,00 €	150,00 €
UCAIR	1 259,00 €	1 259,00 €
ASSOCIATION X-TREME CARS	0,00 €	150,00 €
ASSOCIATION QUAD 4X4	0,00 €	150,00 €
ASSOCIATION DE QUARTIER	0,00 €	150,00 €
ASSOCIATION ONG-NIAGA	0,00 €	150,00 €
ASSOCIATION ARAM	0,00 €	150,00 €
RESSONS AUTOMOBILE CLUB	150,00 €	150,00 €
COMEDIE RESSONTOISE	0,00 €	150,00 €
TOTAL -1-	31 769,00 €	31 900,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	5 000,00 €	5 000,00 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	30 000,00 €	35 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	4 700,00 €	4 400,00 €
CENTRE SOCIAL RURAL	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL-2-	41 700,00 €	46 400,00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	2009	2010
------------------------------------	-------------	-------------

M.O.A.T.	1 533,38 €	chiffre connu en fin d'année
STADE RESSONTOIS EMPLOI	4 000,00 €	4 000,00 €
STADE RESSONTOIS (Voyage PLOUFRA-GAN)	2 000,00 €	2 000,00 €
JUDO CLUB (handisport)	1 000,00 €	1 500,00 €
CHAPERON ROUGE	1 000,00 €	0,00 €
FLECHETTE RESSONTOISE	500,00 €	500,00 €
COLLEGE VALLEE DU MATZ (débarquement)	1 000,00 €	1 000,00 €
AMTT	500,00 €	500,00 €
PAYE TON SON	2 000,00 €	0,00 €
LES ENTRECHATS (stage perfectionnement)	1 000,00 €	1 000,00 €
CLUB PETANQUE RESSONTOIS	1 000,00 €	0,00 €
ARAM	150,00 €	0,00 €
COMEDIE RESSONTOISE	1 000,00 €	0,00 €
SABOUKINE	0,00 €	1 000,00 €
APPMA LA SAUMONEE	0,00 €	150,00 €
UCAIR	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL -3-	16 683,38 €	12 650,00 €

ASSOCIATIONS DIVERSES	2009	2010
------------------------------	-------------	-------------

ENVOL	153,00 €	153,00 €
ASS AIDE A DOMICILE	135,00 €	135,00 €
ASS. DONNEURS DE SANG	102,00 €	102,00 €
ŒUVRE DES PUPILLES DE L'OISE	60,00 €	60,00 €
ADPEP 60	45,00 €	45,00 €
CROIX ROUGE	40,00 €	40,00 €
PREVENTION ROUTIERE	40,00 €	40,00 €
VIE LIBRE	40,00 €	40,00 €
TOTAL-4-	615,00 €	615,00 €

TOTAL 1+2+3+4	90 767,38 €	91 565,00 €
----------------------	--------------------	--------------------

BESOINS EXCEPTIONNELS		3 435,00 €
------------------------------	--	------------

TOTAL GENERAL	90 767,38 €	95 000,00 €
----------------------	--------------------	--------------------

Les dotations aux associations sont approuvées à l'unanimité.

6) **Vote des quatre taxes**

Monsieur le Maire expose le nouveau mode de calcul de compensation taxe professionnelle et précise que le gel des taux rappelés ci-dessous permet de présenter un budget équilibré.

Taxe d'habitation.....	13,00 %
Taxe foncière (bâti).....	21,53 %
Taxe foncière (non bâti).....	69,26 %
Taxe cotisation foncière des entreprises.....	11,95 %

Accord du Conseil Municipal.

7) **Avenant n°2 du lot 1 « gros œuvre » de la construction de la cantine et de l'extension de l'école maternelle**

Le mur de clôture mitoyen entre l'extension de l'école maternelle et la propriété MOERMAN s'étant effondré, il est nécessaire de procéder à des travaux complémentaires qui vont modifier le montant du lot 1 du marché de la construction de la cantine et de l'extension de l'école maternelle, d'où un avenant n°2.

Le montant total H.T. de l'avenant n°2 s'élève à 17 000,00 €.

➤ L'incidence financière de l'avenant n° 2 :

Montant H.T. du marché initial	333 814,00 €
Prestations modifiées suivant l'avenant n°1	25 603,00 €
Prestations modifiées suivant l'avenant n°2	17 000,00 €

➤ **Nouveau montant H.T. du marché 376 417,00 €**

Monsieur le Maire ajoute que les travaux de la construction de la cantine et l'extension de l'école maternelle sont en voie d'achèvement et que l'inauguration du projet est prévue le 26 juin 2010.

8) **Nouveau programme de travaux du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Matz**

Le programme de travaux pluriannuel d'entretien s'est terminé en février 2010 avec la 4^{ème} tranche.

Le comité syndical a accepté par délibération du 22 février 2010, de lancer un nouveau programme de travaux et chaque commune membre doit également donner son avis par délibération.

**PRÉVISION
DES AUGMENTATIONS
DES PARTICIPATIONS COMMUNALES
SUR 3 ANS**

COMMUNES	M de berges	% berges	M de rus	% rus	2009	2010	2011	2012
ELINCOURT	2678	7,64	3682	24,88	596,74	751,89	947,38	1 193,70
CAMBRONNE	2678	7,64			251,27	316,6	398,92	502,64
CHEVINCOURT	3023	8,62	3500	23,65	612,04	771,17	971,67	1 224,30
MACHEMONT	2062	5,88	2130	14,39	393,32	495,58	624,43	786,78
MAREST	3168	9,04			297,24	374,52	471,9	594,59
MARGNY	2750	7,85	2200	14,86	464,44	585,19	737,34	929,05
MAREUIL	2940	8,39	2940	19,86	275,85	347,57	437,94	551,80
MARQUEGLISE	4000	11,41			375,31	472,89	595,84	750,76
MELICOCQ	3500	9,98	350	2,36	361,24	455,16	573,5	722,61
RESSONS	4103	11,7			384,97	485,06	611,18	770,09
THOUROTTE	1727	4,93			162,04	204,17	257,25	324,14
VANDELICOURT	2425	6,92			227,53	286,69	361,23	455,15
TOTAL	35054	100	14802	100	4401,99	5546,49	6988,58	8 805,61

Accord du Conseil Municipal.

9) Questions diverses

a. Financement des centres de loisirs et camps organisés par le Centre Social

Depuis 2009, le Centre Social Rural a adopté un nouveau mode de financement des centres de loisirs et camps par les communes : en fonction des présences réelles des enfants.

Le programme 2010 a été présenté lors de l'Assemblée Générale du SIVOM de Ressons-sur-Matz, le 22 février 2010.

Le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de donner un avis favorable sur un accord modulé selon les lieux et les périodes. Voir tableau des périodes et des tranches d'âge ci-dessous :

CENTRE SOCIAL RURAL DU CANTON DE RESSONS SUR MATZ

BULLETIN-REPONSE
à retourner avant le 31 mars 2010 - merci

COMMUNE : **RESSONS-sur-MATZ**

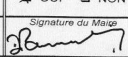
NE PAS OUBLIER DE COCHER POUR VALIDER
VOTRE DECISION - MERCI


CENTRES DE LOISIRS ET CAMPS 2010

participation 2010 par enfant = demi-journée : 4 € - journée : 8 € (idem 2009)
facturation aux présences réelles des enfants - barème familles selon ressources et nombre d'enfants : de 0,20 € à 1,45 € de l'heure

lieu	formule	période	accord modulé de votre commune	ou accord global de votre commune
RESSONS SUR MATZ ALSH 3 à 12 ans	formule "loisirs" chaque semaine : 3 demi-journées, de 14 h à 18 h 2 journées entières, de 10 h à 18 h et mini-camps en été	Petites vacances Février - 10 jours Pâques - 9 jours Toussaint - 7 jours Été (avec ramassages) Juillet - 19 jours Août - 10 jours	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
ORVILLERS-SOREL ALSH 3 à 12 ans	formule "loisirs" idem Ressons sur Matz	Été (avec ramassages) Juillet - 19 jours Août - 10 jours	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
MONCHY-HUMIERES ALSH 3 à 12 ans	formule "journées" de 7h30 à 18h30 avec cantine (+ 3 € par repas) péricentre de 7h30 à 9 h et de 17 h à 18h30	Petites vacances Février - 10 jours Pâques - 9 jours Toussaint - 7 jours Été Juillet - 19 jours	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
MERCREDIS ALSH 3 à 12 ans	formule "journées" de 7h30 à 18h30	Mercredis	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
RESSONS SUR MATZ	repas fourni par les parents péricentre de 7h30 à 9 h et de 17 h à 18h30	env. 34 journées par an	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
CAMPS séjours ados 13 à 17 ans	formule "camps"	Séjours en camps Pâques - Juillet - Août	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

vos observations, suggestions ...

Signature du Maire




b. Transfert de l'accueil périscolaire du 140 rue de Belloy à la rue des Ecoles

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, le conseil municipal doit délibérer sur les modalités de transfert de l'accueil périscolaire des anciens locaux, 140 rue de Belloy, aux nouveaux locaux, 153 Rue des Ecoles.

En raison d'un besoin d'agrandissement de la structure, le Conseil Municipal décide en accord avec Monsieur le Directeur du Centre Social Rural de Ressons-sur-Matz, de transférer l'accueil périscolaire du 140 Rue de Belloy au 153 Rue des Ecoles, dans les 2 salles prévues à cet effet dans l'extension de l'école maternelle.

Le mobilier existant sera également transféré dans une des deux salles. Pour équiper la seconde, le Conseil Municipal sollicite la Caisse d'Allocations Familiales afin d'obtenir une subvention pour l'acquisition du mobilier complémentaire.

De ce fait, la maison située au 140 Rue de Belloy redevient propriété intégrale de la Commune de Ressons-sur-Matz qui peut librement en disposer aux fins de location.

Cette disposition sera effective à compter du 1er Septembre 2010.

c. Revalorisation du barème des prestations du SDIS pour l'année 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours a décidé de revaloriser le montant de la participation financière réclamée aux administrés qui demandent aux sapeurs-pompiers d'intervenir en dehors de leurs missions normales d'urgence et de secours.

Les communes ont la possibilité de se substituer au débiteur de la participation pour le paiement de celle-ci partiellement ou dans son intégralité, d'où une délibération du conseil municipal.

Il rappelle également que les interventions à caractère privé sont essentiellement les suivantes :

- ouverture de porte (lorsque l'intervention n'est pas commandée par une situation d'urgence),
- assèchement de locaux,
- ascenseur bloqué, etc...
- concernant les nids de guêpes, le SDIS ne réalise que les destructions lorsque ceux-ci présentent un caractère d'urgence ; au cas contraire, l'intervention est payante à hauteur de 110 €.

Une proposition est faite de prendre en charge par la commune, la destruction des nids de guêpes dans son intégralité financière.

Accord du Conseil Municipal.

d. Projet de réhabilitation de la cité des bateliers

Ce projet, pour lequel le financement LEADER est sollicité, obtient un avis favorable du Conseil Municipal.

e. Avancement de grade par promotion interne – poste de Rédacteur

Par arrêté du 26 mars 2010, le président du centre de gestion de l'Oise, a nommé au poste de rédacteur territorial Murielle SZYNKLARZ.

Suppression du poste d'adjoint administratif de 1ère classe et création du poste de « rédacteur territorial ».

Accord du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.